

Déconfiner implique de remettre le collectif en route

Inf. 17

Plan d'action à court terme, construction collective des règles sanitaires, suivis individuels... Franck Simon, codirigeant du cabinet Happy-Up Performance, spécialisé dans l'accompagnement managérial, liste les étapes à suivre pour un retour serein des collaborateurs à l'étude.

Quels sont les enjeux du retour à l'étude ?



Franck Simon. Il y en a trois : assurer la sécurité sanitaire des clients et des collaborateurs, remobiliser le collectif et relancer la motivation individuelle. Les collaborateurs ont envie mais aussi peur de reprendre.

Comment assurer une reprise sûre de l'activité ?

F.S. En présentant un plan sanitaire qui doit être discuté au sein de l'office. Si l'employeur s'en tient aux injonctions, les collaborateurs respecteront les mesures au départ avant de prendre leur distance. La perception du risque est individuelle alors que l'enjeu de sécurité est collectif. Comment respecter

durablement les règles de distanciation physique au sein de l'étude? En fonction du contexte, il est bon d'ajuster le plan sanitaire périodiquement, chaque semaine par exemple. Sur un plan individuel, nous préconisons l'autorégulation intelligente. Si un dysfonctionnement apparaît et perdure, le manager doit intervenir.

Quelle est votre méthodologie pour remobiliser efficacement le collectif ?

F.S. Après avoir posé un nouveau cadre, parler des perspectives. En travaillant d'abord sur des sas de reprise (à la manière des sas de décompression en plongée),

indispensables temps d'échanges collectifs pour renouer le contact et s'exprimer dans

un groupe. Puis, les notaires doivent faire un bilan des mesures prises et un point de situation financière, en expliquant les mesures de chômage partiel et de reports de charges, la sollicitation d'emprunts... Si les salariés

ne savent pas dans quel cadre financier s'inscrit l'office, ils peuvent avoir des craintes pour leur emploi. Il s'agit d'éviter la propagation de rumeurs. Ensuite, concernant les perspectives, les notaires doivent établir des plans d'action à court terme (un à deux mois) pour redynamiser le collectif.

// **La perception du risque est individuelle, l'enjeu de sécurité collectif**

//